**REGLES DE REMBOURSEMENT**

**Principes généraux**

(i) Les remboursements se feront exclusivement sur base d’un formulaire de demande de remboursement auquel seront joints des reçus originaux.

(ii) Les remboursements seront uniquement effectués pour les représentants d’organisations en ordre de cotisation.

(iii) En toute circonstance, les coûts engendrés par la ‘non-annulation’ d’une réservation auprès d’un hôtel devront être payés par l’individu concerné ou par son organisation.

**Conférence du CSEE**

Les membres du Comité du CSEE et les délégués assistés seront remboursés comme suit :

* billet d’avion: à concurrence du prix indiqué dans la liste disponible sur le site web;
* train: tarif 2ème classe ;
* voiture: 0,3026 € / km, uniquement après accord préalable du secrétariat, et pour un montant qui ne sera en aucun cas supérieur au prix d’un billet d’avion correspondant et autorisé pour le pays en question ;
* le transport de/vers l’aéroport de Budapest sera mis en place par le secrétariat ;
* si nécessaire, pour des motifs d’horaire de la réunion ou d’horaire de vol, le coût de l’hébergement juste avant ou après la réunion peut être couvert avec l’accord préalable du secrétariat.